



Lors de ce premier rendez-vous, je vous présente mon activité et la réglementation qui s'y rattache. La relation qui s'établit en qualité de Conseiller en investissements financiers est différente des activités de démarchage financier, de courtage d'assurance et de transactions immobilières que nous sommes susceptibles de développer ensemble. Le présent document d'entrée en relation vous est remis conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et comporte également les informations prévues par les articles L520-1 et R520-1 du code des assurances.

MIEUX COMPRENDRE NOTRE METIER

Conseiller en gestion de patrimoine

Professionnels diplômés, attentifs à la réglementation, expérimentés et intègres, nous vous accompagnons dans la gestion et l'optimisation de votre patrimoine. Nous nous appuyons sur l'organisation d'un réseau national, Magnacarta, pour renforcer la qualité de notre prestation. Nous nous engageons à suivre annuellement les formations réglementaires imposées par nos différents statuts.

ANALYSER Nous étudions votre situation personnelle et professionnelle sur le plan économique, juridique et fiscal. Nous prenons en compte vos actifs et vos objectifs. Nous dressons un bilan complet (patrimonial, fiscal, successoral) de votre situation professionnelle et personnelle. Nous sommes en veille permanente et réactualisons nos solutions pour les

adapter aux dernières évolutions économiques, législatives et fiscales.

ELABORER UNE STRATEGIE Nous bâtissons une stratégie patrimoniale en fonction de vos objectifs et du degré de risque que vous avez choisi. Nous vous proposons une architecture patrimoniale sur-mesure et adaptons la réorganisation de votre patrimoine et les types d'investissement au travers des solutions conseils et produits correspondants auprès des gestionnaires de fonds, banques, assurances, promoteurs immobiliers...

S'ENGAGER A UN SUIVI Nous assurons une présence permanente et nous engageons à suivre et adapter l'architecture et les composantes de votre patrimoine selon vos choix de vie, l'évolution de la réglementation et des marchés financiers.

Notre rémunération

S'agissant des modalités de rémunération, la prestation de conseil fait l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant à 100 HT de l'heure, soit 120 TTC. Chaque mission est précisément définie et tarifée au préalable dans une lettre de mission dûment signée.

Si cette prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, en ma qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, je pourrai recevoir, en plus des frais de souscription non acquise à la société qui m'autorise à commercialiser le produit, une partie des frais de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF et au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir par mon intermédiaire et sur simple demande, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire, une fois vos supports choisis.

NOS STATUTS REGLEMENTES ET NOS PARTENAIRES

Vous trouverez ci-dessous la liste de mes habilitations et celle, par statut règlementé, de mes principaux partenaires. Sur simple demande, vous pourrez obtenir communication du nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord.

Statut règlementé	N° d'enregistrement	Informations et principaux partenaires
Conseil en investissements financiers (CIF) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF	12065578 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) et adhérent de la de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'AMF (17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – www.amf-france.org)	Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant
<p>En vertu de notre statut de CIF non indépendant, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et notre cabinet pourra percevoir des rémunérations et rétrocessions de la part de ses partenaires financiers dès lors que ces rémunérations participent à une amélioration du service fourni au client et ne nuisent pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Les modalités de rémunération de notre cabinet vous seront communiquées de manière détaillée dans la lettre de mission que nous devons signer ensemble préalablement à la réalisation de toute prestation.</p>		
Démarcheur bancaire et financier		Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : ERES, Cardif, Oddo
<p>L'Activité de démarchage bancaire et financier est contrôlable par l'AMF et l'ACPR</p>		
Intermédiaire en opérations de Banque et services de paiement (IOBSP)	12065578 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) et positionné dans la catégorie de courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP)	<p>Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant</p> <p>Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant</p> <p>Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant</p> <p>Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Banque Populaire AURA, Crédit Foncier, Banque Nuger, CIC, My Money Bank, Finaveo, CD Partenaires</p> <p>Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription</p>
Intermédiaire en assurances	12065578 référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) Courtier en assurances catégorie « b »	<p>Art. L520-1 II 1° du code des assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : April, Alptis, Cardif, Vie Plus, Generali Patrimoine, Oddo, Primonial, La Française, APREP Diffusion, Financière de l'Echiquier, AGEAS France, SWISSLIFE</p> <p>Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier</p>

Société adhérente du réseau Magnacarta - www.magnacarta.fr - SARL AUREA PATRIMOINE au capital de 90 000€ - RCS 539 967 984 LE PUY EN VELAY - APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°12065578 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4302 2018 000 028 875 délivrée par la CCI de la Haute Loire, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assureur et garant : AIG EUROPE LIMITED Tour CB21 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE - N° de police de Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière 2.401.395/OC100000361

		(si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : Néant
Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).		
ACPR : 61, rue Tailbout, 75436 PARIS cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr)		
Intermédiaire en transactions immobilières	Carte N° CPI 4302 2018 000 028 875 délivrée par la CCI de Hte Loire sans détention de fonds	LA FRANCAISE AM, NEXITY, PERL, COGEDIM, IPLUS, INFINITE, CERENICIMO, PRIMONIAL REIM, ICADE, 6ième SENS EUREKAP, LA REFERENCE PIERRE, GFP ADENYS, LES SENIORIALES
L'activité immobilière est contrôlable par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière et la Direction Nationale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes		

Liste des partenaires représentant au moins 10% de mon Chiffre d'Affaires :

NOM	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CARDIF	Assurance	Courtage	Commissionnement
GENERALI	Assurance	Courtage	Commissionnement
ODDO	Assurance	Courtage	Commissionnement
PRIMONIAL	Assurance	Courtage	Commissionnement

Assureur et garant : AIG EUROPE LIMITED Tour CB21 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

Je dispose conformément à la loi et au Code de Bonne Conduite de l'Anacofi-CIF d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière suffisantes couvrant mes diverses activités. Elles sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances. Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

N° de police :	CIF	IAS	IOBSP	Transaction immobilière
2.401.395/OC10000361				
Responsabilité civile professionnelle	300.000 €	1.500.000 €	500.000 €	150.000 €
Garantie financière		115.000 €		110.000 €

INFORMATIONS RELATIVES AUX MODES DE COMMUNICATION ENTRE LE CLIENT ET SON CONSEILLER

Le client pourra contacter le cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document, le conseiller répondra aux demandes formelles par écrit (mail ou courrier).

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par votre conseiller habituel en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de

Société adhérente du réseau Magnacarta - www.magnacarta.fr - SARL AUREA PATRIMOINE au capital de 90 000€ - RCS 539 967 984 LE PUY EN VELAY - APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°12065578 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4302 2018 000 028 875 délivrée par la CCI de la Haute Loire, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assureur et garant : AIG EUROPE LIMITED Tour CB21 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE - N° de police de Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière 2.401.395/OC10000361

traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@aurea-patrimoine.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet, à votre conseiller ou gestionnaire habituel, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Le médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris (compétent uniquement pour les litiges entre professionnels)
- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Le médiateur de l'Assurance, La Médiation de l'Assurance TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09 – <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- L'Association Nationale des Médiateurs :
 - o Pour l'activité d'IOBSP : via son site www.anm-conso.com/anacofi-iobsp ou par Courrier : Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS
 - o Pour l'activité immobilière : via son site www.anm-conso.com/anacofi-immo ou par Courrier : Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la l'ANACOFI CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je vous remercie, conformément à la réglementation, d'attester par votre signature de la remise de ces éléments.

Le présent document vous est remis dans le respect du règlement général de l'AMF et du code des Assurances, et n'engage en aucun cas les parties à la poursuite d'une relation commerciale.

Société adhérente du réseau Magnacarta - www.magnacarta.fr - SARL AUREA PATRIMOINE au capital de 90 000€ - RCS 539 967 984 LE PUY EN VELAY - APE 6622Z - Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°12065578 en qualité de Courtier en assurance, Conseiller en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI-CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et Courtier en opérations de banque et services de paiement. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4302 2018 000 028 875 délivrée par la CCI de la Haute Loire, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assureur et garant : AIG EUROPE LIMITED Tour CB21 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE - N° de police de Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière 2.401.395/OC10000361